

SAMEDI 28 et DIMANCHE 29 AOÛT 2021- 2<sup>ème</sup> édition

## RÈGLEMENT DES COURSES

### **ARTICLE 1 : GENERALITES**

Le Puy Urban Trail est une épreuve pédestre organisée par l'association FitRun Sports (association loi 1901), sise 27 rue des Farges 43000 Le Puy en Velay chez Baptiste Massin (Président de l'association) en co-organisation avec L'Eveil de la Haute-Loire ayant donné tout droit d'agir à Centre France Evénements, Société par Actions Simplifiée au capital de 10 000€, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Clermont-Ferrand sous le numéro 530 297 134 et dont le siège social est situé au 45 Rue du Clos Four, 63056 Clermont-Ferrand.

### **ARTICLE 2 : PROGRAMME**

Le Puy Urban Trail est un événement composé de 3 courses chronométrées, 2 randonnées et 3 animations de courses à pied enfants. Elles se dérouleront sur le dernier week-end du mois d'août 2021 :

#### **SAMEDI 28 AOÛT 2021**

##### **Courses enfants - Départ du Jardin Henri-Vinay**

600m (non chronométré) à **10h30**

1200m (non chronométré) à **11h**

2000m (non chronométré) à **11h30**

#### **DIMANCHE 29 AOÛT 2021**

Les Seigneurs : Trail semi urbain (27 km – 800m D+) **Départ du Jardin Henri-Vinay à 9h**

Le Tour du Puy : Trail urbain (18 km – 400m D+) **Départ du Jardin Henri-Vinay à 9h30**

L'Urban : Trail urbain (10 km – 250m D+) **Départ du Jardin Henri-Vinay à 9h45**

Deux randonnées : « La petite randonnée » 6 km et « La grande randonnée » **Départ commun du Jardin Henri-Vinay à 10h ou départ libre de 8h30 à 10h à la convenance des participants.**

### **ARTICLE 3 : PARCOURS**

Les participants s'engagent à parcourir l'épreuve ou la randonnée avec le meilleur esprit sportif possible.

#### **3.1 MESURAGE DU PARCOURS**

Il a été pris pour référentiel de mesurage des distances et dénivelés de toutes ces épreuves un traçage : Type visugpx. Comme tout outil de mesure, il comporte ses incertitudes, et vous serez nombreux à mesurer le jour de l'épreuve des distances et dénivelés légèrement inférieurs ou

supérieurs à ceux annoncés par vos montres GPS. Le mesurage strict d'un parcours de trail selon les méthodes employées en course sur route est impossible. Merci de rester indulgents envers l'organisation pour tout écart inférieur à 3 km.

### 3.2 MODIFICATION DES PARCOURS

Évoluant dans des espaces naturels, et cohabitant avec les personnes exploitants à l'année ces territoires (agriculteurs, ONF, communauté d'agglomération...), le parcours peut être amené à évoluer entre l'annonce des distances et la date des épreuves, ce qui peut modifier légèrement la distance et/ou le dénivelé des parcours. Ces parcours, distances et dénivelés sont donc donnés à titre indicatifs, sous réserve de légères modifications.

### 3.3 RAVITAILLEMENTS

L'ensemble des parcours s'effectuent en semi-autosuffisance.

**Sur le 10km** : 1 ravitaillement liquide/solide

**Sur le 18km** : 1 ravitaillement liquide/solide, 1 ravitaillement liquide

**Sur le 27km** : 2 ravitaillement liquide/solide, 1 ravitaillement liquide

**Sur la petite randonnée** : pas de ravitaillement

**Sur la grande randonnée** : pause-café sur le parcours

Les concurrents sont en autonomie entre les ravitaillements.

**Un ravitaillement d'arrivée** sera proposé à l'ensemble des participants.

Le dispositif « ravitaillements » peut être amené à être modifié en fonction des contraintes sanitaires.

### 3.4 PASSAGE PAR LES MONUMENTS

Le parcours traversera différents monuments de la ville du Puy en Velay et de ses alentours. Il vous sera demandé une attention toute particulière à l'intérieur de ces monuments afin de les préserver (déchets, crachats au sol etc.).

**Il sera obligatoire de descendre les marches du rocher d'Aiguilhe "UNE PAR UNE" afin de préserver la sécurité des coureurs et des visiteurs. Tout manquement sera sanctionné par une pénalité de temps (5 minutes, 15 minutes si récidive). Des bénévoles seront positionnés sur la descente du rocher afin de s'assurer du bon respect de cet élément du règlement.**

**Une vigilance particulière sera également demandée aux coureurs dans la descente de la Vierge. Le monument restant ouvert au public, nous demandons aux coureurs de faire preuve de savoir-être envers les visiteurs.**

### 3.5 CIRCULATION

Aucun véhicule suiveur, autre que les véhicules officiels, ne sera accepté sur le parcours et les concurrents devront respecter le fléchage de la course. L'assistance par un cycliste est interdite.

### 3.6 ANIMAUX

Les animaux ne sont pas autorisés sur les parcours.

### 3.7 MISE HORS COURSE

Les participants seront mis hors-course en cas de dépassement de la barrière horaire sur la distance du 27km qui est fixée à 11h à Polignac. Il en est de même pour tous les participants qui seraient toujours en course ou sur les parcours de randonnée après 14h. L'organisation décline toutes responsabilités en cas d'accident survenu sur le parcours après ces barrières horaires.

**Les services médicaux positionnés sur les parcours seront habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte médicalement à poursuivre la course.**

Les participants pourront également être mis hors course en cas de ravitaillement par un tiers en dehors des zones prévues à cet effet ainsi qu'en cas de jets de bouteilles, d'emballages, de plastiques, de papiers ou tout autres détritrus au sol.

## **ARTICLE 4 : CONDITIONS D'INSCRIPTION**

### 4.1 RENSEIGNEMENTS

Mail : [lepuyurbantrail@centrefrance.com](mailto:lepuyurbantrail@centrefrance.com) :(Communication-Partenaires-Administratif)

[fitrunsports43@gmail.com](mailto:fitrunsports43@gmail.com) (Parcours - Sportif-Bénévolat)

Site Internet : <http://lepuyurbantrail.fr>

### 4.2 INSCRIPTIONS INDIVIDUELLES

- par Internet via le site [lepuyurbantrail.fr](http://lepuyurbantrail.fr) jusqu'au vendredi 27 août midi.
- au Jardin Henri-Vinay, le samedi 28 et le dimanche 29 août jusqu'à 45 minutes avant le début de chaque épreuve (avec majoration).  
Dans le cas de contraintes sanitaires liées à la COVID-19 nous vous invitons à privilégier l'inscription par internet.

### 4.3 POUR LES TROIS COURSES CHRONOMÉTRÉES

**Avant le départ de la compétition, l'organisateur doit être en possession :  
DE CERTAINES LICENCES FÉDÉRALES OU d'UN CERTIFICAT MÉDICAL**

## **RÈGLEMENTATION 2021**

Conformément aux articles L231-2/ L231-3 du code du sport toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées);
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :
  - o Fédération des clubs de la défense (FCD),
  - o Fédération française du sport adapté (FFSA),
  - o Fédération française handisport (FFH), o Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
  - o Fédération sportive des ASPTT,
  - o Fédération sportive et culturelle de France (FSCF), o Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
  - o Union française des Œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP);
- ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du

L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat, pour la durée du délai de prescription (10 ans). Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics.

Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

**Aucun engagement ne sera pris ni par courrier ni par téléphone.**

#### **4.4 LIMITES ET CATEGORIES D'AGE**

Les épreuves sont ouvertes à tous, licencié(e)s et non licencié(e)s. Le règlement fédéral de la FFA définit les catégories d'âges minimum de chaque course :

##### ***Courses chronométrées et randonnées***

**27Km** : nés en 2001 et avant

**18Km** : nés en 2003 et avant

**10Km** : nés en 2005 et avant – avec autorisation parentale pour les mineurs

**6Km et 13Km – Rando** : Ouverts à tous – avec présence des parents obligatoires pour les mineurs

### Courses enfants

Catégories	Ecole Athlétisme	Poussins	Benjamins	Minimes
Année de naissance	2012 à 2014	2010 à 2011	2008 à 2009	2006 à 2007
600M	✓	x	x	x
1200M	x	✓	x	x
2000M	x	x	✓	✓

#### 4.5 LES ENGAGÉS MINEURS

Les engagés mineurs à la date de l'épreuve devront fournir une autorisation parentale ou du tuteur légal à compléter lors de l'inscription en ligne ou à fournir sur place en cas d'inscription le jour de l'épreuve pour les courses chronométrées.

Les mineurs seront obligatoirement accompagnés de leurs parents ou de leur responsable légal pour les randonnées.

Seuls les Eveil Athlé seront autorisés à courir accompagnés de leurs parents. Pour les autres courses les parents devront les accompagner au niveau de la ligne de départ et les récupérer au niveau de l'aire d'arrivée.

#### **ARTICLE 5 : TARIFS D'ENGAGEMENT**

EPREUVES	LES TARIFS ( hors frais de gestion)		
	INDIVIDUEL		
	<i>Du 14 juin au 15 juillet</i>	<i>Du 15 juillet au 27 août 12h</i>	<i>Sur place</i>
L'Urban - 10km (250 D+)	11€	13€	16€
Le Tour du Puy - 18km (400D+)	15€	17€	20€
Les Seigneurs - 27km (800D+)	22€	24€	27€
Petite randonnée - 6km	5€ (gratuit pour les moins de 12 ans)	5€ (gratuit pour les moins de 12 ans)	6€
Grande randonnée - 13km	7€ (gratuit pour les moins de 12 ans)	7€ (gratuit pour les moins de 12 ans)	8€
Courses enfants	2€	2€	3€

Le prix comprend : le cadeau de bienvenue (un tee-shirt respirant) - remis à chaque engagé payant dans la limite de 1000 (courses chrono et randonnées confondues), le chronométrage pour les courses et les ravitaillements.

Une médaille sera remise à chaque enfant à l'issue de sa course ainsi qu'un goûter d'arrivée.

L'inscription reste obligatoire pour les moins de 12 ans pour les randonnées malgré la gratuité. Toute personne non inscrite se verra refuser l'accès au parcours et aux ravitaillements.

Ces tarifs ne prennent pas en compte les frais bancaires sur la plateforme d'inscription par Internet. **Ces frais s'élèvent à 5% du montant de l'engagement à l'épreuve avec un minimum de 1€.**

## **ARTICLE 6 : DOSSARDS**

### **Dossards individuels**

Les dossards correspondant aux engagements individuels effectués en ligne pour les courses chronométrées seront disponibles sur le village course au Jardin Henri-Vinay. Il sera remis sur présentation d'une pièce d'identité ou licence en cours de validité. Il est possible de venir récupérer le dossard d'une autre personne.

- Le samedi 28 août de 9h à 19h à l'espace Village de la course dans l'enceinte du Jardin Henri-Vinay
- Le dimanche 29 août à partir de 7h et jusqu'à 30 minutes avant le départ de la course à l'espace Village de la course dans l'enceinte du Jardin Henri-Vinay

Le dossard doit être épinglé sur la poitrine avec 4 épingles et la puce collée dessus ne doit pas être retirée. A noter qu'aucune épingle ne sera fournie par l'organisation. Le porte-dossard est autorisé.

Aucun dossard ne sera envoyé par courrier ou ne sera distribué en dehors de ces créneaux horaires.

Les participants à la randonnée se verront remettre un bracelet afin de pouvoir accéder aux parcours et à la pause-café. Les enfants se verront remettre un dossard.

## **ARTICLE 7 : ANNULATION / MODIFICATIONS**

### **7. 1 ANNULATION**

Le participant pourra annuler son annulation uniquement sur présentation d'un certificat médical signé et tamponné du médecin attestant de la contre-indication à participer à la course et dans les cas suivants : un accident, une maladie grave. Il est nécessaire de fournir un **certificat médical signé et tamponné par le médecin** attestant de la contre-indication à participer à la course ou un résultat de test COVID-19 positif.

Toute demande de remboursement devra nous parvenir accompagnée du certificat médical au plus tard le lundi 23 août 18h en dehors du test COVID-19 où l'annulation pourra se faire jusqu'à la veille de l'épreuve.

Les frais de gestion ne seront pas remboursés.

## 7.2 CHANGEMENT D'ÉPREUVE

Il est possible d'effectuer un changement d'épreuve en fonction des dossards soit :

- d'une randonnée ou d'une course vers une course à plus fort chronométrage, le participant devra alors effectuer le paiement de la différence suivant le tarif en cours
- d'une course vers une course de plus faible kilométrage ou vers une randonnée : pas de remboursement.

Ces demandes devront être envoyées par mail au plus tard le lundi 23 août à 18h. Passé cette date aucune demande ne sera traitée.

## **ARTICLE 8 : EQUIPEMENTS**

### 8.1 ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE

Une couverture de survie et un sifflet pour le 27km.

**En cas de canicule, le système d'hydratation sera obligatoire pour l'ensemble des parcours (0,5 L minimum).**

Chaque participant s'engage à posséder le matériel et à le présenter à l'organisateur en cas de contrôle (départ, parcours, aire d'arrivée).

### 8.2 EQUIPEMENT RECOMMANDÉ

Un téléphone portable avec une batterie chargée.

Les bâtons sont autorisés. Néanmoins, les organisateurs se réservent le droit d'interdire les bâtons sur certaines zones du parcours.

### 8.3 VESTIAIRES/ CONSIGNES

Pour des raisons de sécurité et de contraintes liées à la situation sanitaire il n'y aura pas de consigne sacs ni de vestiaires.

## **ARTICLE 9 : CHRONOMÉTRAGE**

Pour les distances chronométrées, à savoir : L'Urban, Le Tour du Puy, Les Seigneurs ; tous les inscrits se verront remettre une puce électronique intégrée derrière le dossard, qui sera initialisée automatiquement sur la ligne de départ et qui servira de contrôle de passage de course à divers points du parcours. Il est donc obligatoire de la garder sur soi tout au long du parcours. Un concurrent n'empruntant pas l'ensemble des points du parcours ne pourra être classé. La puce sur le dossard ne sera pas récupérée à l'arrivée.

## **ARTICLE 10 : SIGNALISATION DES PARCOURS**

Les parcours seront balisés avec les éléments suivants : • Rubalise pendue aux branches • Petites pancartes plantées le long du parcours • Bombe de traçage éphémère et fléchage aux changements de direction.

Des signaleurs seront présents le long du parcours à certains points clés (traversée de route, changement de direction, départ de petit sentier...). Merci de respecter leurs consignes et de rester courtois avec eux.

Si vous évoluez sans voir aucun de ces éléments de balisage depuis 500m, merci de faire ½ tour afin de retrouver le parcours. Si vous êtes perdu, appelez le numéro d'urgence qui sera mentionné sur le dossard.

## **ARTICLE 11 : CLASSEMENTS ET RECOMPENSES**

### **11.1 CLASSEMENTS INDIVIDUELS POUR LES TROIS COURSES CHRONOMÉTRÉES**

Les classements individuels seront établis par sexe et comme suit :

- Classement général, toutes catégories confondues dit « **SCRATCH** »  
Une médaille commémorative récompensera les 3 premiers de ce classement le jour de la course
- Classement général, par catégories (Juniors, espoirs, Séniors, M0, M1, M2, M3, M4 etc)

L'ensemble des classements sera consultable dès le 30 août sur le site internet de [lepuyurbantrail.fr](http://lepuyurbantrail.fr) et le site [leveil.fr](http://leveil.fr).

A noter qu'aucun classement ne sera établi pour les enfants.

### **11.2 PODIUMS**

La remise des récompenses liées au classement sera subordonnée à la présence effective des lauréats à la cérémonie protocolaire.

Le dimanche 29 août seront remis les récompenses scratch hommes et femmes de chaque course. Les athlètes des deux sexes récompensés à titre individuel pour chaque course devront se présenter sur le podium d'animation.

## **ARTICLE 12 : SECURITE ET SERVICE MEDICAL**

### **12.1 SÉCURITÉ**

Les organisateurs assurent la sécurité de l'ensemble des intervenants de la manifestation et coordonneront les mesures de protection et d'intervention dans le cadre légal.

En cas d'abandon (hors blessure), le coureur devra en informer l'organisation. L'organisation s'engage à le rapatrier jusqu'à l'arrivée à partir d'un point de ravitaillement. L'organisation n'est pas tenue de récupérer les coureurs qui abandonnent en pleine nature, en tout point du parcours, pour les véhiculer jusqu'au ravitaillement le plus proche. Vous devez rejoindre par vos propres moyens le point de ravitaillement le plus proche. Un numéro de sécurité vous sera donné le jour de l'événement.



Il sera assuré par un médecin sur place et un organisme spécialisé.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident physique ou psychique qui ne relèverait pas directement de l'organisation et pourra arrêter tous participants en mauvaise condition apparente.

### **ARTICLE 13 : PASS SANITAIRE**

**ATTENTION ! Un PASS SANITAIRE sera demandé pour valider votre participation.**

Dans ce cas, il vous faudra :

- Une preuve d'un test négatif RT-PCR ou antigénique (de moins de 72h), ou
- Un certificat de vaccination, ou
- Un certificat de rétablissement de la COVID-19 : Test RT-PCR ou antigénique positif datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

### **ARTICLE 14 : ASSURANCE**

#### **14.1 RESPONSABILITÉ CIVILE (Assurance rendue obligatoire par l'article L321-1 du Code du Sport)**

L'Eveil de la Haute-Loire et Centre France Événements sont assurés dans le cadre du contrat collectif souscrit auprès de GENERALI.

#### **14.2 RESPONSABILITÉ ACCIDENT**

Les organisateurs attirent l'attention des participants sur l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer. Les licenciés et les titulaires du Pass'Running auprès de la FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance « accident corporel », sous réserve de non renonciation aux garanties. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de dommage (vol, bris, perte...) subis par les biens personnels des participants. Les participants ne pourront donc pas se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé par leur équipement.

La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

### **ARTICLE 15 : RGPD**

En qualité de responsable de traitement, Centre France Événements collecte vos données personnelles sur la base légale de l'exécution du contrat afin de traiter votre inscription à la course effectuée sur la plateforme Njuko. Ces données sont transmises aux membres du bureau de l'association Fit Run Sports pour assurer le bon déroulement de la course. Ces données seront conservées 3 ans à compter de votre inscription à la course. En validant votre inscription, vous consentez à la collecte des données personnelles vous concernant.

Vous êtes informés que Centre France Événements utilise vos données personnelles pour vous inscrire à la newsletter de l'événement afin de vous envoyer des e-mails d'information concernant l'épreuve où vous êtes inscrit ainsi que d'autres manifestations sportives similaires sur la base légale

de votre consentement. Vous pouvez librement vous désabonner des newsletters en cliquant sur le lien prévu à cet effet, situé au bas de l'e-mail.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement UE 2016/679 relatif aux données à caractère personnel, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de suppression, de rectification aux informations qui vous concernent, et le cas échéant de portabilité,

de limitation et d'opposition. Vous pouvez l'exercer en envoyant votre demande par mail à l'adresse [dpo@centrefrance.com](mailto:dpo@centrefrance.com), accompagnée d'un justificatif d'identité le cas échéant. Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle, la CNIL : <https://www.cnil.fr>.

#### **ARTICLE 16: DROIT À L'IMAGE**

Tout concurrent autorise expressément les organisateurs de Le Puy Urban Trail ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à Le Puy Urban Trail sur tout support y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour une durée de 3 ans à compter de la date de l'évènement.

#### **ARTICLE 17 : CAS DE FORCE MAJEURE**

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, d'état d'urgence ou pour motifs indépendants de la volonté de l'organisation, celle-ci se réserve le droit de modifier les parcours ou d'annuler l'épreuve. Les participants se verront alors rembourser l'intégralité de leur inscription hors frais de gestion.

La participation à Le Puy Urban Trail implique l'acceptation expresse par chaque concurrent dudit règlement. Pour des raisons de sécurité, l'organisateur se réserve le droit de modifier ce règlement.